

NEWS

EuropeAid

Facilité Energie

Newsletter

FACILITE ACP-CE POUR L'ENERGIE

Feu vert !

Le 28 avril 2006, 220 millions d'euros ont reçu un avis favorable du Comité FED pour le projet Facilité ACP-CE pour l'Energie.

Tout en anticipant la décision de financement de la Commission, le lancement de l'appel à propositions pour la montant indicatif de 198M€ est prévu pour

le 19 juin 2006.

Ce bulletin d'information est le deuxième d'une série visant à sensibiliser la public envers la Facilité avant son lancement.



Deuxième
édition

LES PRINCIPES DE FE

La Facilité ACP-CE pour l'énergie est mise en œuvre en utilisant un ensemble de principes qui limitera le champ d'application des propositions acceptables et assurera une haute qualité. Les principes sont subdivisés en principes primaires et secondaires pour indiquer leur importance relative pendant le processus d'évaluation.

Primaire :

1. FOCALISATION
2. EFFICIENCE
3. DURABILITÉ
4. APPROPRIATION

Secondaire :

5. EFFICACITÉ
6. EFFET DE LEVIER et AMPLIFICATION
7. INNOVATION

FOCALISATION : La nécessité de se concentrer sur le groupe-cible, c'est-à-dire les populations pau-

vres vivant dans les zones rurales, villages, villes rurales, zones et périurbaines et les îles éloignées.

EFFICIENCE : améliorer l'accès à l'énergie et l'économie domestique de façon durable.

DURABILITÉ : assurer la durabilité économique, sociale et environnementale par un financement sain de modèles économiques viables, une gestion compétente, et un développement des capacités à tous les niveaux.

APPROPRIATION : ancrer la gouvernance d'un projet sur le bénéficiaire et assurer la cohérence du projet avec les plans de développement nationaux et les autres politiques sectorielles en rapport avec l'énergie. Il est nécessaire de mettre en œuvre des systèmes de contrôle et d'évaluation pour ce type de projets afin de s'assurer qu'ils répondent toujours à une demande à moyen et long terme.

" La Facilité ACP-CE pour l'énergie est mise en œuvre en utilisant un ensemble de principes qui limitera le champ d'application des propositions acceptables et assurera une haute qualité."



COMMISSION
EUROPÉENNE

N° 2 Mai 2006

FR

Editeur : Howard BARTON

EFFICACITÉ : le cas échéant, accorder la priorité aux projets qui exigent des subventions relativement petites pour sécuriser leur bouclage financier et qu'ils aient ainsi un impact immédiat sur les marchés, les consommateurs ou les bénéficiaires.

EFFET DE LEVIER et AMPLIFICATION : amplifier l'échelle et l'impact des fonds de la FE par un effet de levier fort, c'est-à-dire attirer des financements supplémentaires importants par la constitution de fonds communs, particulièrement en provenance de sources privées ou non gouvernementales d'aide au développement.

INNOVATION : élargir les frontières des approvisionnements en énergie et des services énergétiques, en soutenant des approches innovantes dans leur mécanisme d'organisation, de financement ou de distribution.

Trois composantes

Trois types d'actions (composantes) sont prévus.

Composante 1, qui sera consacrée à améliorer l'accès à l'énergie (en général, infrastructure),

Composante 2, qui visera la création ou l'amélioration d'un environnement permettant le développement des services d'énergie pour les pauvres, et

Composante 3, qui satisfera les besoins pour améliorer les issues frontalières d'énergie.

Evaluation & Sélection

Les détails complets du processus de sélection et d'évaluation seront

fournis dans les lignes directrices lorsqu'elles seront publiées. Néanmoins, dans les grandes lignes, la procédure sera la suivante :

L'ouverture et l'évaluation des propositions sont faites par un Comité d'évaluation indépendant (composé de représentants des différents services de la CE et du Secrétariat ACP). Les propositions seront examinées et évaluées par les consultants externes qui seront chargés des tâches de l'évaluation technique et financière et feront un rapport au Comité d'évaluation. Le rapport des experts se concentrera sur tous les critères d'évaluation et fera connaître également des observations sur le plan financier, la synchronisation des projets semblables, et, si nécessaire des indications claires sur les négociations dans les limites et dans les secteurs définis par l' Appel. Les délégations de la CE seront consultées et prendront part de l'évaluation entière.

L'évaluation elle-même suit quatre étapes :

1. Ouverture, contrôle admin.
2. Note conceptuelle
3. Evaluation détaillée
4. Vérification d'éligibilité des demandeurs et des partenaires

Chaque étape doit être approuvée par le Comité avant qu'une proposition ne soit autorisée à passer à la prochaine étape.

En quoi consiste une note conceptuelle? Et...?

La note conceptuelle a été introduite par le nouveau guide pratique concernant les actions extérieures de la commission.

La note conceptuelle aborde les questions suivantes :

1. La pertinence

2. la méthodologie et la durabilité
3. la capacité et la compétence opérationnelles

Seulement les meilleures propositions seront évaluées complètement.

Il est essentiel, dès lors, que les demandeurs préparent soigneusement leur note conceptuelle et qu'ils assurent la cohérence entre elle et la proposition détaillée.

...L'évaluation complète

Elle comprend cinq critères de sélection :

1. La capacité financière et opérationnelle
2. La pertinence
3. La méthodologie
4. La durabilité
5. Le budget et rapport coût-efficacité

Date de lancement EF

Nous prévoyons de publier l'Appel de Propositions le 19 juin 2006. Les propositions doivent être soumises le 19 septembre 2006.

Plus d'informations :

- Le site web de EF ;
- Les délégations de la CE ;
- Courrier électronique.
- Helpdesk pendant l'Appel

Prochaine Newsletter - JUIN 2006

EF Site Internet: http://ec.europa.eu/comm/europeaid/projects/energy/index_en.htm

Boîte fonctionnelle ACP-CE EF: europeaid-energy-facility@ec.europa.eu

WF Site Internet: <http://europa.eu.int/waterfacility>

Boîte fonctionnelle ACP-EU WF: europeaid-water-facility@ec.europa.eu